

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 POINT DE SITUATION DANS LE DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Laon, le 03/03/2020

Point de situation

• Au 3 mars, **six cas** de personnes testées positivement au coronavirus COVID-19 ont été recensés dans le département de l' Aisne :

- un premier cas constaté le dimanche 1^{er} mars. L' état de cette personne s' est amélioré sensiblement ;
- un deuxième cas dont les résultats positifs ont été connus hier en fin de journée, concerne une personne travaillant dans l' Oise. Elle fait l' objet d' un suivi. Son état n' inspire pas d' inquiétude particulière ;
- un troisième cas a également été observé hier plus tard dans la soirée, et concerne aussi une personne travaillant dans l' Oise. Son état n' inspire pas non plus d' inquiétude ;
- deux autres cas ont été constatés aujourd' hui et sont pris en charge au centre hospitalier de Soissons ;
- un cas a également été confirmé cet après-midi, pris en charge au centre hospitalier de Laon.

• En outre, l' Agence régionale de santé Grand Est a fait état du cas de **deux personnes** originaires de l' Aisne et actuellement prises en charge au CHRU de Nancy. L' un des cas ne présente pas d' inquiétude, l' autre est plus préoccupant mais stable.

Nouvelles mesures

• Des échanges réguliers ont lieu entre la préfecture, des maires et des organisateurs d' évènements afin de déterminer cas par cas s' il faut les maintenir. Deux cas de report ou d' annulation ont été décidés à ce stade.

La préfecture a mis en place pour les maires une ligne téléphonique dédiée.

- Ce matin, une réunion a eu lieu à la préfecture, sous l'égide du préfet, avec les représentants des services et acteurs économiques afin d'examiner les conséquences de la situation actuelle, de fournir des recommandations et d'informer sur les dispositifs d'accompagnement pour les entreprises qui pourraient rencontrer des difficultés.

Un numéro de téléphone dédié a été mis en place pour les entreprises au sein des services de l'État au niveau départemental (services de la DIRECCTE).

De plus, une cellule d'écoute et de conseils est mise en place par la DIRECCTE Hauts-de-France pour les entreprises touchées :

- Contact téléphonique (lundi à vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00) : 03.28.16.46.88
- Contact par courrier électronique : hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr

- Par ailleurs, le préfet de l'Aisne a réuni en fin d'après-midi, pour la deuxième fois, les acteurs locaux ainsi que les parlementaires, pour un point de situation départemental (élus, services de l'État, établissements hospitaliers, professionnels de santé).

Rappel des précautions

Il est fortement recommandé de différer tout déplacement à l'étranger vers les zones d'exposition à risque.

Il est important de respecter l'application de **mesures barrières**, en particulier :

- laver régulièrement ses mains ;
- tousser et éternuer dans son coude ;
- utiliser des mouchoirs à usage unique ;
- saluer sans se serrer la main.

En revanche, le port des masques est réservé aux personnels soignants, aux personnes malades, aux praticiens de santé recevant des malades, aux personnes chargées dans ce cas du secours à victimes et des transports sanitaires.

Le coronavirus se transmet par les postillons, lors d'un contact rapproché avec un malade présentant des symptômes, c'est-à-dire : en partageant le même lieu de vie ; en étant en face à face avec le malade, à moins d'un mètre de lui au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion.

Pour les personnes ayant été en contact rapproché avec un malade et qui présenteraient des symptômes (fièvre et signes respiratoires de type toux ou essoufflement), il est recommandé de :

- contacter le Samu ;
- éviter tout contact avec l'entourage ;
- ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences.

Un numéro vert répond tous les jours aux questions du public : **0 800 130 000**.

Une cellule d'information est également ouverte pour les cinq départements de la zone Nord (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme) : **03 20 30 58 00**.

Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter :

- le site <https://www.santepubliquefrance.fr>
- le site du Gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Il importe de ne pas relayer de fausses informations ou des rumeurs et de garder son calme.